



**FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Déclaration CGT au Comité Technique de proximité du 16 juin 2022

Ce CT est la première instance de la DIR Ouest suite au décès de notre collègue Gabriel Allain, décédé le 1 mai des suites de ses blessures, suite à un accident de service survenu le jeudi 28 avril dans la matinée, la CGT demande à respecter après les déclarations, une minute de silence en sa mémoire.

Le jour de l'accident, le 28 avril 2022 était le jour choisi par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels. Le 1^{er} mai, jour de la fête des travailleuses et des travailleurs, notre collègue a perdu la vie alors qu'il était au travail pour la gagner.

En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail sont recensés chaque année et malheureusement la DIR Ouest n'y échappe pas. Ce terrible drame démontre une fois de plus la dangerosité de nos missions, y compris en dehors du risque routier.

Concernant la Loi 3 DS, les personnels de la DIR Ouest sont toujours dans l'incertitude sur leur avenir professionnel, les choses avancent certainement mais les agents, et leurs représentants, seront une fois de plus les derniers informés, c'est pourtant eux qui risquent de subir des mobilités, des changements de missions, des pertes de rémunération, d'organisation de travail...

Depuis plusieurs quinquennats, les réformes initiées démolissent et désorganisent les administrations territoriales de l'État dans l'objectif de faire la chasse aux dépenses publiques, d'abandonner et de privatiser toute une série de politiques publiques, de mettre en concurrence les territoires, d'éloigner les services publics des citoyens et usagers au moyen d'innombrables fermetures, regroupements et déplacements de services publics territoriaux.

Avec, notamment, le projet stratégique 2022-2025 « Administration Territoriale de l'État » et la loi 3 DS, fondés sur des principes de différenciation, de déconcentration et de transferts de missions publiques, ce sont des services publics à la carte qui se mettent en place avec des ruptures inacceptables s'agissant des principes républicains d'égalité d'accès et de continuité du service public. La CGT demande l'abrogation de la loi 3 DS et plus largement des textes législatifs et réglementaires d'organisation nouvelle de l'organisation territoriale de l'État.

Sur les salaires, depuis de nombreux mois, le pouvoir d'achat constitue une des principales préoccupations de la population. La hausse de l'inflation, qui ne cesse de s'accroître, ne peut que renforcer les légitimes exigences des salarié.e.s sur cette question essentielle.

Dans la Fonction publique, la situation est grave et alarmante. Le gel de la valeur du point d'indice a été maintenu de manière quasi constante depuis 2010, cela conduit à des pertes de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour les agentes et les agents. La grille indiciaire est profondément détériorée et les déroulements de carrière sont profondément réduits, quand ils ne sont pas inexistantes.

Depuis le 1^{er} mai, avec l'augmentation du SMIC et l'ajustement du minimum Fonction publique, les 7 premiers échelons du premier grade de la catégorie C, les 3 premiers échelons du 2^e grade de la catégorie C ainsi que les 2 premiers échelons du premier grade de la catégorie B sont tous payés au SMIC, soit à l'indice majoré 352. Un agent intégrant comme premier emploi la Fonction Publique en catégorie C1 ne verra pas son indice (donc sa rémunération) augmenté pendant 9 ans jusqu'à atteindre le 7^{ème} échelon ! Cela est inacceptable !

Ce n'est pas le système de rémunération de la Fonction publique qui est la cause de cette situation, ce sont bien les politiques d'austérité et la volonté gouvernementale de changer de système de rémunération qui en sont responsables.

Il faut opérer une rupture radicale avec les orientations libérales qui sont à l'œuvre depuis des années, de véritables négociations doivent débiter sans attendre pour, à partir du socle incontournable que constitue le point d'indice, rattraper les pertes intervenues les années antérieures, conquérir l'égalité entre les femmes et les hommes, mieux reconnaître les qualifications, redonner de l'amplitude aux carrières, améliorer le pouvoir d'achat des pensionné.e.s.

Pour mettre fin à l'insupportable dégradation que subissent les personnels de la Fonction Publique, des mesures immédiates doivent être prises et être applicables, cela passe forcément par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Sur les statuts et la rémunération, de fortes attaques pourraient aussi être portées contre le système de rémunération et de déroulement des carrières des fonctionnaires.

Emmanuel Macron a répété vouloir « rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération », autrement dit c'est tout le système de déroulement de carrière basé sur les corps et grades qui se trouve menacé.

L'objectif est de renforcer la rémunération à la performance, le développement des primes dites « au mérite » et de recruter massivement des contractuels sur des missions pérennes de service public.

Pour la CGT, au contraire, il nous faut défendre une fonction publique qui reconnaît les qualifications et garantit un déroulement de carrière assis sur des grilles de rémunération, nous défendons une fonction publique de carrière.

C'est pourquoi la CGT réitère son exigence d'abrogation de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le maintien et l'amélioration des dispositions constitutives du statut général des fonctionnaires.

Redonnons du sens à nos missions et recréons de l'emploi public, réformes après réformes, les agents publics s'interrogent sur le sens de leur mission. C'est par sens du service public qu'ils s'engagent au service de la population et de l'intérêt général, mais il faut leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Il faut en finir avec les suppressions d'emplois qui ne cessent de dégrader le service public. Les agents publics ont besoin de reconnaissance, nos missions sont essentielles, comme l'a bien montré la crise sanitaire, et nos missions doivent être reconnues à leur juste valeur.

La CGT revendique des créations d'emplois de fonctionnaires à hauteur des besoins et des missions que nous exerçons, dans le même temps, la CGT revendique un plan de titularisation des agents non-titulaires.

**La CGT restera mobilisée avec les agents pour faire valoir et défendre leurs revendications.
Seule l'action fera changer les choses !**

Les élu·e·s CGT au CT de proximité de la DIR Ouest